



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2015

À propos de Barbara Bui

Maison de luxe, Barbara Bui s'impose par un style pur et incisif pour une femme à l'élégance contemporaine et raffinée.

Les lignes de vêtements et accessoires Barbara Bui ont un positionnement unique dans l'univers du luxe.

Les collections sont diffusées dans les boutiques Barbara Bui implantées à Beyrouth, Istanbul, Los Angeles, Moscou, New York, Odessa et Paris et via un réseau de points de vente multimarques sélectifs en France et à l'étranger.

Euronext Paris
Compartiment C
Code ISIN: FR0000062788
Mnémo : BUI
Eligible PEA/PME

BARBARA BUI
William Halimi
Président-Directeur Général
Tél. 01 44 59 94 00

ACTUS finance & communication
Corinne Puissant
Analystes / investisseurs
Tél. 01 53 67 36 77
cpuissant@actus.fr

Alexandra Prisa
Presse
Tél. 01 53 67 36 90
aprisa@actus.fr

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BARBARA BUI sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire le jeudi 25 juin 2015 à 12 heures 30, au siège social de la Société, 43 rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

L'avis de réunion valant convocation, publié au BALO (Bulletin des Annonces légales Obligatoires) du 22 mai 2015 numéro 61, contient l'ordre du jour, les projets de résolution, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Les documents prévus par l'article L 225-115 et R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

L'avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire est accessible sous format électronique sur le site de BARBARA BUI : www.barbarabui.com (rubrique Corporate, Finance, Assemblées Générales)